

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 29 MARS 2023***Date de la convocation : 23 février 2023*

L'an deux mille vingt-et-trois, le vingt-neuf mars, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Dominique DUFOSSÉ, maire.

Présents : DUFOSSÉ Dominique, MERIC Michel, LAFONT Patrick, CABÉ Alain, COMMENGE S, DENOY S, GOUZY S, KOSMINSKY S, MIR A, PEREIRA SANTERRE J, POUILLET M.A, de SAINT BLANQUAT G, VALERO G.

Procurations : CHAUVET F à DUFOSSÉ D, CAMPS F à LAFFONT P.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : KOSMINSKY Serge

Monsieur François Chauvet rejoint la séance à 19h20.

2023-015 RÉGION- DEMANDE DE SUBVENTION- AIDE À LA DIFFUSION DE PROXIMITÉ 2023- CONCERT DE L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULOUSE

Monsieur Steeve Denoy rappelle à l'assemblée délibérante que l'Orchestre de Chambre de Toulouse offrira un concert pédagogique aux élèves du RPI Les Bordes/Sabarat suivi d'un concert tous publics au Centre Culturel de notre commune le vendredi 31 mars 2023. Le montant de cet événement s'élève à 1750.00€ HT (1846.25€ TTC).

Monsieur Steeve Denoy explique au conseil municipal que la Région Occitanie, dans le cadre de la « Stratégie Culture partout et pour tous Occitanie 2022-2028 » peut participer au financement de cet événement par le biais du dispositif d'aide à la diffusion de proximité des arts de la scène.

Ce dispositif vise à compléter le maillage territorial assuré par les opérateurs réguliers de diffusion (scènes et festivals). En encourageant d'autres structures (associations locales, communes, EPCI) à programmer elles aussi des spectacles dans des conditions professionnelles, le dispositif veut favoriser la rencontre entre des œuvres de qualité et un public toujours plus large et divers, en tout point de territoire. Le concert de l'Orchestre de Chambre de Toulouse rentre donc dans ce dispositif.

Monsieur Denoy propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie. Le Plan de Financement de cet opération est le suivant :

	TAUX	DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	RECETTES HT
COUT OPÉRATION		1 750.00	
RÉGION	40%	1750.00	700.00
DÉPARTEMENT	25%	1750.00	437.50
AUTOFINANCEMENT	35%	1750.00	612.50

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur Steeve DENOY et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande de subvention auprès de la Région Occitanie et le Département de l'Ariège.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS



**POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
Alain CABÉ**

RF
Sous-Préfecture Saint Giron
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
009-210900619-20230329-DE_2023_015-DE